

possibilité de grande attaque par surprise, contribuant ainsi à faire reculer le danger et à atténuer la tension.

"En même temps, nous faciliterions la réalisation d'un système complet et efficace d'inspection et de désarmement, car les mesures que je propose ne seraient, je vous l'assure, qu'un commencement."

Les dirigeants de la Grande-Bretagne et de la France s'engagèrent sur-le-champ à respecter ce régime de libre survol et à y adhérer. La délégation soviétique promit d'étudier l'idée. Il devint vite évident, toutefois, que les autorités soviétiques se méfiaient du concept. Khrouchtchev alléguait à un certain moment qu'il ne s'agissait ni plus ni moins que d'un flagrant complot d'espionnage dirigé contre l'Union soviétique. À son départ de Genève, Eisenhower était convaincu que l'URSS rejeterait sa proposition.

Le gouvernement canadien se rallia au concept, et il contribua pour beaucoup à faire progresser les discussions à ce sujet dans les quelques années qui suivirent. Ces discussions furent axées sur la création d'un certain nombre de zones, et c'est dans ce contexte que le gouvernement canadien proposa une zone arctique en août 1957. Eisenhower avait vu juste, toutefois; l'URSS n'était pas, à l'époque, disposée à envisager favorablement quelque proposition de survol que ce soit.

Les vols de photoreconnaissance à haute altitude effectués par les États-Unis à compter de 1956 à l'aide d'appareils U-2, et l'avènement de l'ère du missile balistique à la suite du lancement du premier spoutnik par l'URSS en 1957 contribuèrent aussi à refroidir l'enthousiasme de l'Administration américaine. Tant et si bien que le concept fut à toutes fins utiles mis aux oubliettes durant les trente années qui suivirent.

## **Relance de la proposition**

Peu après son entrée en fonctions en janvier 1989, le président Bush avait demandé à ses conseillers de revoir à fond le dossier de la limitation des armements afin de mettre en place de nouvelles initiatives. En avril, durant leurs consultations régulières avec leurs homologues américains sur les questions de limitation des armements, les officiels canadiens se sont rendu compte que les États-Unis entendaient, au nombre de ces initiatives, ressusciter le concept du libre survol des territoires.

Le Canada estimait que le régime de ciels ouverts se révélerait une excellente initiative dans le contexte des relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, mais que sa valeur pourrait être d'autant plus grande si son application s'étendait au territoire de tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie et si ces États pouvaient eux aussi participer au programme de survols. Le 2 mai, le premier ministre a écrit au président pour lui faire connaître les vues du Canada; le 4, il a discuté de la question avec lui, l'invitant instamment à mettre la proposition de l'avant et à étendre son application à tous les États de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Le 11 mai, le Président a téléphoné au premier ministre pour l'informer qu'il comptait aller de l'avant avec l'initiative, sous une forme élargie.

Le président a relancé le concept au cours d'une allocution prononcée devant les diplômés de l'Université Texas A&M le 12 mai. Il a alors proposé que soit réexploré le plan original du président Eisenhower, mais de façon plus globale et plus radicale. M. Bush a précisé sa pensée à ce sujet un peu plus tard à Bruxelles, et les dirigeants de l'OTAN ont sanctionné l'idée dans le communiqué qu'ils ont émis le 30 mai.

Durant l'été, les officiels canadiens ont discrètement encouragé leurs homologues en Europe de l'Est et de l'Ouest à se rallier au concept. Le 21 septembre, durant leurs entretiens à Jackson Hole au Wyoming, le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, a indiqué au secrétaire d'État américain, James Baker, que l'URSS participerait à une conférence internationale sur cette question. Le 24 septembre, le Canada a offert d'accueillir une conférence en vue de négocier un accord de libre survol. Des invitations ont été adressées à tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

Tout au cours de l'automne, des représentants des États membres de l'OTAN se sont réunis à diverses reprises à Bruxelles pour s'entendre sur la structure d'un éventuel régime de libre survol. Le résultat de cette réflexion se trouve dans le document *Éléments de base*, daté du 15 décembre; seize pays de l'Organisation s'y prononcent unanimement sur la façon dont un tel régime devrait fonctionner dans la pratique.

La conférence d'Ottawa se tiendra du 12 au 28 février. Elle devrait être suivie plus tard dans l'année d'une autre conférence à Budapest, en Hongrie, au cours de laquelle sera finalisée la négociation de l'accord. Trente-cinq ans après sa conception, le régime de libre survol arrive à terme.